

ASSEMBLEE NATIONALE8 décembre 2005

ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (n° 2470)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Courtial, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles,
Mmes Génisson, David, Hoffman-Rispal, M. Liebgott
et les commissaires membres du groupe Socialiste

ARTICLE 4

Supprimer le I *bis* de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce paragraphe rend inopérantes les dispositions de cet article.